

# La réforme de la fonction publique de 2019 au rapport

Voilà un rapport qui ne manquera pas d'être scruté avec attention, alors qu'une nouvelle grande loi de réforme de la fonction publique est annoncée dans les prochains mois. La Cour des comptes s'apprête à publier un "bilan d'étape" de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

La Rue Cambon aura ainsi à dire si cette réforme a réellement permis d'accélérer la transformation du service public, tout en dégageant des économies. C'était en effet l'ambition poursuivie par l'équipe Macron avec cette loi censée élargir les marges de manœuvre à la disposition des employeurs publics *via*, notamment, une rationalisation des instances de dialogue social, un élargissement des possibilités de recours aux agents contractuels ou une meilleure prise en compte du mérite.

La loi de 2019 visait aussi à fluidifier les parcours professionnels des agents publics en favorisant la mobilité (intrafonctions publiques ou entre le public et le privé), par la création de la rupture conventionnelle ou la mise en place de dispositifs d'accompagnement en cas de restructuration d'une administration. Autant de dispositifs controversés et critiqués, notamment par les syndicats.

Cette loi avait suscité une opposition unanime des organisations syndicales, qui pointaient le fond du texte, perçu par certains comme une remise en cause du statut, mais aussi sa forme et la manière avec laquelle les discussions avaient été menées sur cette réforme. Il ne fait donc d'ores et déjà aucun doute que les syndicats tenteront d'invoquer ce nouveau rapport de la Rue Cambon pour étayer leurs revendications lors des discussions sur la nouvelle grande réforme que prépare Stanislas Guerini. Un ministre qui, à n'en pas douter, saura tirer parti du rapport de la Cour des comptes pour peaufiner sa copie afin, promet-il, de rendre la fonction publique "*plus moderne et plus attractive*".